

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LISETTE LTÉE	Numéro de permis 2006542	Date d'inspection Le 11 décembre 2020	
Nom de l'établissement GARDERIE LISETTE Ltée		Numéro de téléphone (506) 577-8208	
Adresse 36 rue Brun Cap-Pelé NB E4N 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités. Commentaires : 2 dossiers d'employés sont incomplet.	24(1)(c)(iii)	15 déc. 2020	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Commentaires : 2 dossiers d'employés sont incomplet.	24(1)(c)(iv)	15 déc. 2020	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : 2 employés doivent faire leurs certificat de secourisme.	24(1)(c)(vii)	15 déc. 2020	

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Discussion avec la dernière version du guide d'orientation pour les établissements de garderie éducative pendant la pandémie de COVID-19 avec l'exploitante. -Discussion au sujet de la dernière version du questionnaire de dépistage. -Les questions au sujet du guide d'orientation ont été répondu. -Discussion au sujet du plan opérationnel avec l'exploitante.
--

original signé par
Paula Morin

Le 11 décembre 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de

Date

permis

original signé par
Lise Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 décembre 2020

Date